

FCP KOUNOUZ

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DES

ACTIFS ET LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du Fonds Commun de Placement «FCP KOUNOUZ» pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds Commun de Placement «FCP KOUNOUZ» comprenant le bilan au 31 Décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le gestionnaire du Fonds est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables eu regard aux circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion de l'auditeur

A notre avis, les états financiers annuels du Fonds commun de placement « FCP KOUNOUZ », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de sa situation financière au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion de l'exercice. Ces informations ainsi que leur concordance avec les états financiers de l'exercice n'appellent pas de remarques particulières de notre part.

Tunis, le 29 Mars 2016

Le Commissaire Aux Comptes :

Mahmoud ELLOUMI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinars)

Actif	Note	31. déc.2015	31. déc.2014
Portefeuille titres	3.1	614 087,308	493 945,257
Actions cotées et droits rattachés		379 962,174	321 444,661
Obligations des sociétés		59 950,530	-
Emprunts d'Etat		150 881,704	152 295,671
Autres valeurs (OPCVM)		23 292,900	20 204,925
Placements monétaires et disponibilités	3.3	158 271,808	138 622,489
Placements monétaires		69 566,530	49 489,922
Disponibilités		88 705,278	89 132,567
Créances d'exploitation	3.5	563,652	-0,018
Autres actifs		-	-
Total actif		772 922,768	632 567,728
Passif			
Opérateurs créditeurs	3.6	1 997,647	1 506,494
Autres créditeurs divers	3.7	2 308,718	2 386,042
Total passif		4 306,365	3 892,536
Actif net		768 616,403	628 675,192
Capital	3.8	749 096,489	615 737,172
Sommes distribuables	3.11	19 519,914	12 938,020
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-
Sommes distribuables de l'exercice		19 519,914	12 938,020
Actif net		768 616,403	628 675,192
Total passif et actif net		772 922,768	632 567,728

ETAT DE RESULTAT ANNUEL

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2015	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2014
Revenus du portefeuille titres	3.2	21 608,860	20 203,410
Dividendes Actions cotées		11 925,000	11 331,500
Dividendes OPCVM		1 179,920	1 203,900
Revenus des obligations		835,922	-
Revenus des emprunts d'Etat		7 668,018	7 668,010
Revenus des placements monétaires	3.4	6 229,332	2 775,938
Revenus des Billets de Trésorerie		2 613,244	628,901
Revenus des Dépôts à Terme		1 133,695	-
Revenus des comptes à vue		2 482,393	2 147,037
Total des revenus des placements		27 838,192	22 979,348
Charges de gestion des placements	3.9	7 092,722	6 550,956
Revenus nets des placements		20 745,470	16 428,392
Autres produits		-	-
Autres charges	3.10	2 727,083	2 712,079
Résultat d'exploitation		18 018,387	13 716,313
Régularisation du résultat d'exploitation		1 501,527	-778,293
Sommes distribuables de l'exercice	3.11	19 519,914	12 938,020
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-1 501,527	778,293
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		3 054,488	30 473,032
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-4 294,150	-22 896,195
Frais de négociation de titres		-2 831,368	-1 762,198
Résultat net de l'exercice		13 947,357	19 530,952

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ANNUEL

(Montants exprimés en dinars)

	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2015	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2014
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	13 947,357	19 530,952
Résultat d'exploitation	18 018,387	13 716,313
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	3 054,488	30 473,032
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-4 294,150	-22 896,195
Frais de négociation de titres	-2 831,368	-1 762,198
Distributions de dividendes	-	-
Transactions sur le capital	125 993,854	-88 154,264
Souscriptions	250 365,868	69 866,544
Capital	174 900,000	52 800,000
Régularisations des sommes non distribuables	71 926,211	16 687,275
Régularisations des sommes distribuables	3 539,657	379,269
Rachats	124 372,014	158 020,808
Capital	91 800,000	123 900,000
Régularisations des sommes non distribuables	30 581,197	33 011,184
Régularisations des sommes distribuables	2 038,130	1 157,562
Droits de sortie	-47,313	-47,938
Variation de l'actif net	139 941,211	-68 623,312
Actif net		
En début de l'exercice	628 675,192	697 298,504
En fin de l'exercice	768 616,403	628 675,192
Nombre de parts		
En début l'exercice	4 665	5 376
En fin de l'exercice	5 496	4 665
Valeur liquidative	139,850	134,764
Taux de rendement	3,77%	3,90%

Notes aux états financiers
Exercice clos le 31 Décembre 2015
(Unité : en Dinars)

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers du FCP KOUNOUZ arrêtés au 31/12/2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2. Principes comptables appliqués

Les états financiers du FCP KOUNOUZ sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions et titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement u coupon.

2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition.

Les placements en BTA sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition.

La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 614 087, 308 Dinars et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition en DT	Valeur au 31 Décembre 2015	% actif
<u>Actions</u>	93 977	452 254,192	379 962,174	49,159%
AMEN BANK	1 500	38 911,220	35 055,000	4,535%
ASSAD	2 000	14 611,440	10 558,000	1,366%
ATTIJ BANK	1 150	29 694,500	27 633,350	3,575%
BIAT	500	41 094,400	37 111,500	4,801%
CIL	1 000	14 035,054	14 644,000	1,895%
GIF	2 530	9 068,988	5 973,330	0,773%
NBL AA	4 750	41 247,045	35 321,000	4,570%
SIAME	29 000	102 217,102	65 859,000	8,521%
SOTIPAPIER AA	3 947	17 130,900	15 401,194	1,993%
STB	2 100	12 184,000	11 634,000	1,505%
TAWASOL GH	35 000	34 960,160	22 050,000	2,853%
TPR	4 000	17 620,000	12 492,000	1,616%
TUNIS RE	300	2 497,483	2 685,000	0,347%
UIB	4 600	65 842,300	72 293,600	9,353%
WIB	1 600	11 139,600	11 251,200	1,456%
<u>Titres des OPCVM</u>	225	22 910,618	23 292,900	3,014%
Actions des SICAV	225	22 910,618	23 292,900	3,014%
AL HIFADH SICAV	225	22 910,618	23 292,900	3,014%
<u>Obligations de sociétés</u>	590	57 400,000	59 950,530	7,756%
Emprunt des sociétés	590	57 400,000	59 950,530	7,756%
ATB 2007/1(25 ANS)	50	3 400,000	3 511,729	0,454%
EO MODERN LEASING 2012	540	54 000,000	56 438,801	7,302%
<u>Titres de créance émis par le Trésor</u>	140	154 955,000	150 881,704	19,521%
Emprunt d'Etat	140	154 955,000	150 881,704	19,521%
BTA 6.75% JUILLET 2017	50	53 750,000	52 170,674	6,750%
BTA 6.9 9 MAI 2022 (15 ANS)	90	101 205,000	98 711,030	12,771%
Total		687 519,810	614 087,308	79,450%

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions sociétés cotées	428 364,460
Obligations sociétés	57 400,000
Actions SICAV	15 929,530
Total	501 693,990

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

Sorties(Cession)	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values réalisées
Actions sociétés cotées	374 449,844	370 024,940	-4 424,904
Actions SICAV	12 728,121	12 858,875	130,754
Total	387 177,965	382 883,815	-4 294,150

3.2 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent 21 608,860 Dinars au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2015	Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2014
<u>Dividendes</u>	13 104,920	12 535,400
- des actions admises à la cote	11 925,000	11 331,500
- des Titres OPCVM	1 179,920	1 203,900
<u>Revenus des obligations</u>	8 503,940	7 668,010
Revenus des obligations de sociétés	835,922	-
- intérêts	835,922	-
- primes de remboursement	-	-
Revenus des Emprunts d'Etat	7 668,018	7 668,010
- intérêts	7 668,018	7 668,010
- primes de remboursement	-	-
Total	21 608,860	20 203,410

3.3 Note sur les placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 158 271,808 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle au 31/12/2015	% actif
Placements monétaires		69 263,804	69 566,530	9,000%
STUSID BANK				
Dépôts à Terme	1	20 000,000	20 181,914	2,611%
DAT STUSID 06/10/2015	1	20 000,000	20 181,914	2,611%
Billets de trésorerie	1	49 263,804	49 384,616	6,389%
Emetteur STEQ				
STEQ- 90J 17/12/2015	1	49 263,804	49 384,616	6,389%
Disponibilités		88 705,278	88 705,278	11,477%
Dépôts à vue		79 581,790	79 581,790	10,296%
Sommes à l'encaissement		22 182,241	22 182,241	2,870%
Sommes à régler		-13 058,753	-13 058,753	-1,690%
Total		157 969,082	158 271,808	20,477%

3.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01 au 31/12/2015 à 6 229,332 DT et représente le montant des intérêts au titre de la période du 01/01 au 31/12/2015 sur les placements monétaires et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2015	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2014
Intérêts des billets de trésorerie	2 613,244	628,901
Intérêts des dépôts à terme	1 133,695	-
Intérêts des comptes courants	2 482,393	2 147,037
Total	6 229,332	2 775,938

3.5 Note sur les créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent à 563,652 DT au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
Retenues à la source sur bons de trésor achetés en bourse	-	-0,018
Retenues à la source sur Obligations Sociétés achetés en bourse	428,652	-
Agios créditeurs à recevoir	135,000	-
Total	563,652	-0,018

3.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 1 997,647 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
Commission distributeurs (STUSID BANK et TSI)	699,176	527,274
Commission gestionnaire (TSI)	799,059	602,596
Commission dépositaire (STUSID BANK)	499,412	376,624
Total	1 997,647	1 506,494

3.7 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 2 308,718 DT et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les autres impôts et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
Redevance CMF	65,682	52,735
Etat impôts à payer	43,181	41,876
Honoraires commissaire aux comptes	2 199,855	2 291,431
TOTAL	2 308,718	2 386,042

3.8 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

<u>Capital initial au 01-01-2015</u>	
Montant (en nominal)	466 500,000
Nombre de parts	4 665
Nombre de porteurs de parts	64
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>	
Montant	174 900,000
Nombre de parts émises	1 749
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>	
Montant	91 800,000
Nombre de parts rachetées	918
<u>Capital au 31-12-2015</u>	
Montant (en nominal)	549 600,000
Sommes non distribuables	199 496,489
Montant du capital au 31-12-2015	749 096,489
Nombre de parts	5 496
Nombre de porteurs de parts	89

3.8.1 Note sur les sommes non distribuables

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et aux plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, augmentées des droits de sortie et diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2015 :

Désignation	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres OPCVM	-113,434	393,116
Variation des plus ou moins-values potentielles sur actions et droits	4 602,897	31 514,890
Plus ou moins-values réalisées sur cession d'actions et droits	-4 424,904	-22 596,409
Variation des plus ou moins-values potentielles sur emprunts Etat	-1 434,975	-1 434,974
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres OPCVM	130,754	-299,786
Frais négociation de titres	-2 831,368	-1 762,198
Droits de sortie	47,313	47,938
RESULTATS NON DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE	<u>-4 023,717</u>	<u>5 862,577</u>
Résultat non distribuable exercices antérieurs	162 175,192	159 698,504
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	71 926,211	16 687,275
Régularisations sommes non distribuables rachats	-30 581,197	-33 011,184
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUTABLES	199 496,489	149 237,172

3.9 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 7 092,722 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2015	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2014
Commission distributeurs (STUSID BANK et TSI)	2 482,446	2 292,839
Commission gestionnaire (TSI)	2 837,089	2 620,380
Commission dépositaire (STUSID BANK)	1 773,187	1 637,737
Total	7 092,722	6 550,956

3.10 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 2 727,083 DT et représente le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes, et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2015	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2014
Redevance CMF	709,255	655,072
Honoraires commissaire aux comptes	2 017,828	2 057,007
Total	2 727,083	2 712,079

3.11 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2015 :

Désignation	Résultats Distribuables	Régularisations souscriptions	Régularisations rachats	Sommes Distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	-	-	-	-
Exercice en cours	18 018,387	3 539,657	-2 038,130	19 519,914
Sommes distribuables				19 519,914

4. Autres informations

4.1- Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de FCP KOUNOUZ au 31/12/2015 se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
- Titres à livrer	22 182,241	3 227,971
- Titres à recevoir	13 058,753	5 347,803
Total	35 240,994	8 575,774

4.2- Données par parts et ratios pertinents

4.2.1- Données par parts

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	5,065	4,926	6,929	6,319
Charges de gestion des placements	-1,291	-1,404	-1,785	-2,200
Revenus net des placements	3,775	3,522	5,145	4,119
Autres produits	-	-	-	-
Autres charges	-0,496	-0,581	-0,597	-0,415
Résultat d'exploitation	3,278	2,940	4,548	3,703
Régularisation du résultat d'exploitation	0,273	-0,167	-0,960	-1,093
Sommes distribuables de l'exercice	3,552	2,773	3,588	2,610
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielle sur titres	0,556	6,532	-0,456	-16,902
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-0,781	-4,908	-19,485	-0,909
Frais de négociation de titres	-0,515	-0,378	-0,708	-0,393
Plus ou moins-values sur titres et frais négociation	-0,741	1,246	-20,649	-18,204
Résultat net de l'exercice	2,538	4,187	-16,102	-14,501
Droits d'Entrée et de sortie	0,009	0,010	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,732	1,257	-20,649	-18,204
Régularisation du résultat non distribuable	2,266	1,029	4,956	4,778
Sommes non distribuables de l'exercice	1,534	2,286	-15,693	-13,426
Distribution de dividendes	-	-	-	-
Valeur liquidative	139,850	134,764	129,705	141,811

4.2.2- Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Charges gestion des placements / Actif Net Moyen	1,01%	0,99%	0,91%	0,98%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,39%	0,41%	0,30%	0,18%
Résultat distribuable de l'Exercice / Actif Net Moyen	2,58%	2,07%	2,32%	1,64%

4.3- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de FCP KOUNOUZ est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation " TSI". Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du FCP. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,4% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STUSID BANK assure les fonctions de dépositaire pour FCP KOUNOUZ, consistant notamment à conserver les titres et les fonds du FCP et d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants. En contrepartie de ses services, La STUSID BANK perçoit une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la STUSID BANK assurent le rôle de distributeur des parts de FCP KOUNOUZ. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,35% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.